Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 31 (1985)

Heft: 9

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EN BREF ...

D'un congrès à l'autre

Le 63e Congrès des Suisses de l'Etranger s'est réuni à Interlaken du 23 au 25 août 1985. Le compte rendu officiel en sera donné dans le prochain numéro du « Messager ». Pour l'instant, donc, quelques simples commentaires. Disons que ce Congrès innovait dans la mesure où, suite à différentes suggestions, notamment celle de la délégation des Suisses de France à la Commission des Suisses de l'Etranger, il ne s'axait pas sur un thème unique mais au contraire sur une série de questions soulevées par les participants. L'occasion fut ainsi donnée à ceux-ci de présenter leurs problèmes et idées avant que réponses et commentaires soient faits par des représentants de l'administration fédérale ou d'autres autorités, notamment les compagnies suisses d'assurance-maladie ou le secrétariat des Suisses de l'Etranger, représenté par son directeur, M. Marcel Ney. La Fédération des Sociétés Suisses de Paris eut la satisfaction de voir certaines de ses propositions retenues : vote par correspondance, assurance-maladie des Suisses de l'étranger revenant au pays, structure du point de vue sociologique des colonies suisses de l'étranger, action nationalité, etc. Tout en se félicitant de cette formule, on regrettera que, faute de temps, chaque point de l'ordre du jour fut limité à un échange de questions et réponses sans que puisse s'instaurer une véritable discussion à laquelle l'assemblée aurait participé. Il faudrait, en fait, que le Congrés puisse durer deux jours pleins. Quelques passes d'armes eurent cependant lieu lorsque les associations de spoliés suisses d'Algérie et de l'ex-Congo belge (devenu depuis le Zaïre) vinrent exposer leurs doléances. Alors que Français et Belges bénéficièrent d'indemnités compensatoires raisonnables, les Suisses installés dans ces pays perdirent tout le fruit de l'activité qu'ils y déployèrent, dès l'instant qu'ils n'étaient pas ressortissants de l'ancienne puissance coloniale et que Berne ne pouvait admettre qu'elle eut quelque chose à voir avec ce qui s'était passé dans ces territoires. Tout au plus, négocia-t-elle, sans succès d'ailleurs, avec les Etats en cause. Mais d'indemnité à nos concitoyens, point du tout. Lorsque ces faits furent évoqués et devant les explications pour le moins embarrassées et à coup sûr, peu convaincantes de l'administration, quelques remous se manifestèrent dans l'audience. Peut-on imaginer en effet que des réfugiés politiques étrangers, accueillis dans notre pays et dont certains viennent précisément du Zaïre, reçoivent un pécule mensuel substantiel, alors que nos concitoyens ont dû se contenter des versements du Fonds de Solidarité (encore fallait-il y avoir souscrit) qui ne sont que des contributions d'aide au retour et n'ont rien à voir avec la compensation réelle d'un acte de spoliation.

Les débats furent dirigés avec courtoisie et autorité par le Président Walther Hofer qui sait toujours placer quand il le faut une certaine note de confiance et d'optimisme. Le Professeur Hofer tient à consolider l'Organisation des Suisses de l'Etranger (OSE) en tant que système écouté et efficace. La confiance et l'appui de nos associations d'expatriés lui sont acquis. A cet égard, on nota avec particulièrement de satisfaction le très remarquable exposé de M. Robert Schnyder de Wartensee, Président de la Nouvelle Société Helvétique (NSH), laquelle chapeaute l'OSE. L'orateur souligna notamment ce fait que l'image de notre pays que l'on laisse se développer à l'étranger est souvent celle que des polémistes, « au-dessus de tout soupçon », en donnent à l'intérieur à des fins purement partisanes. Il n'en faut pas plus pour exciter l'ardeur des médias. Le NSH comme l'OSE ont un rôle à jouer dans ce domaine, si tant est que la Confédération n'a pas les moyens de développer à l'étranger une politique d'information systématique, comme c'est le cas de nombreux pays. Souhaitons donc de voir se renforcer, en nos rangs, le rôle de l'une et l'autre organisations, afin que la Suisse ne soit pas seulement, à l'étranger, le pays de certains stéréotypes inspirés par le folklore de Guillaume Tell, la démocratie des Landsgemeinde, le tourisme des lacs bleus et des glaciers sublimes, la politique pudique des banques et des multinationales, ou encore les élucubrations de certains penseurs en mal de public. La Suisse c'est bien autre chose et c'est avant tout un pays à la mesure de l'homme et au service de l'individu. Le sait-on vraiment et le dit-on assez ?

Il revenait à M. le Conseiller fédéral Otto Stich, de Soleure, de clore le Congrès. Responsable du Département des Finances, M. Stich présenta d'intéressantes précisions sur la situation économique et financière du pays, ainsi que sur certains points controversés, ou mal compris, de sa politique, telle la taxe autoroutière. S'agissant du vote par correspondance des Suisses de l'étranger, M. Stich fut moins prolixe. Il regretta toutefois que les Suisses trop éloignés du pays ne puissent, notamment, se prononcer, en mars 1986, sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Compte tenu des opinions exprimées à ce sujet lors du Congrès de Zurich, en août 1983, on peut se demander si ce vote aurait été dans le sens souhaité par Berne.

Lecture fut donnée d'une résolution adoptée la veille par la Commission des Suisses de l'Etranger, regrettant la décision du Conseil fédéral de remettre à plus tard la question du vote par correspondance et soulignant le caractère peu satisfaisant de la procédure actuelle.

Le prochain Congrés aura lieu à Morges (VD), en août 1986. Le thème en sera : « la jeunesse et les sports ». Ce thème est particulièrement le bienvenu au moment où l'on constate, sinon le vieillissement des communautés suisses à l'étranger, du moins celui des compatriotes qui les animent.

P.J.